

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

---

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL670

présenté par

M. Castellani, M. Acquaviva, M. Pancher, M. Molac, M. Naegelen et M. Serva

-----

### ARTICLE 8 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la création d'un « diplôme de l'intégration » qui crée une distinction entre les citoyens Français selon leur niveau d'intégration dans la société. Cette distinction est contraire au principe d'égalité.